



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

#### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

##### **2025-47. ÉVEIL SPORTIF D'ORMES BASKET-BALL - CLUB - CONVENTION POUR LA SAISON 2025-2026 :**

Monsieur le Maire rappelle que les textes prévoient qu'une convention doit obligatoirement être signée entre le club et la commune lorsque la subvention annuelle dépasse la somme de 23 000 € et propose de renouveler pour la saison 2025-2026, une convention avec le club de basket (hors équipe première).

Le montant de la subvention accordée par la commune s'élève pour la saison 2025-2026 à 35 000 €. Elle est destinée à l'équilibre budgétaire du club (hors équipe première).

La subvention est versée à l'association par la commune comme suit :

- La première part de 80 % du montant accordé, en août 2025, soit 28 000 €.
- Le solde de 20 % en janvier 2026, soit 7 000 €.

L'association s'engage à utiliser la subvention octroyée prioritairement à la réalisation d'actions menées dans le cadre de la formation et l'accueil des jeunes pour favoriser leur intégration future dans les équipes élites du Club.

Les actions menées en faveur des jeunes du club de basket, pourront notamment s'articuler autour des points suivants :

- Mise en place d'une politique de communication auprès des jeunes enfants d'Ormes pour faire connaître la discipline.
- Mise en place d'une école de Basket, ayant comme objectifs la formation des jeunes.
- Favoriser la participation des équipes jeunes à des championnats régionaux pour permettre au Club de créer un réservoir pour les générations futures des équipes Seniors.
- Organisation de stages durant les vacances scolaires au profit des jeunes joueurs avec les éducateurs salariés du Club, et financés par la subvention municipale.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes exprimés :**

- ☐ D'accorder une subvention d'un montant total de 35 000 € au club de l'ESO Basket-Ball (hors équipe première) ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué assurant la suppléance, pour signer au nom de la commune d'Ormes la convention de subvention entre la commune d'Ormes et le club de l'ESO Basket-Ball.

*Monsieur Éric JOSEPH, Conseiller Municipal et membre du Bureau de l'ESO Basket-Ball, ne prend pas part au vote de cette délibération.*

*Monsieur Olivier GUILLOU qui détient le pouvoir de Monsieur Olivier DUPORT, ne prend pas part au vote de cette délibération, compte tenu que Monsieur DUPORT fait partie des partenaires de l'ESO Basket-Ball.*

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

